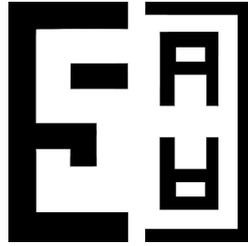


EA ECOLE SUPERIEURE
D'ART D'AVIGNON

RAPPORT D'ACTIVITÉ
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART D'AVIGNON
CYCLE 2022-2023





LE MOT DU MAIRE

« En offrant une formation de qualité aux créateurs et conservateurs-restaurateurs de demain, l'École supérieure d'art d'Avignon (ESAA) participe au rayonnement culturel de notre ville, dont la renommée artistique est indéniable. Capitale mondiale du spectacle vivant, la Cité des Papes laisse en effet une large place à l'art contemporain et à la création sous toute forme.

Dynamique et impliquée dans la vie de la cité, l'ESAA est particulièrement attentive au devenir de ses étudiants. Elle veille à ce qu'ils s'insèrent concrètement dans la vie professionnelle, à l'issue de leur cursus reconnu notamment par la Direction des Musées de France. Dans ce sens, en 2023, l'école a pris part à de nombreux événements et renforcé des partenariats avec les acteurs culturels locaux, mais aussi régionaux ; elle a organisé brillamment différentes expositions des travaux des étudiants dans des lieux patrimoniaux de la ville, et a aussi participé, pour autre exemple notable, à la création de l'affiche du dernier festival OFF. La créativité de nos jeunes artistes est ici non seulement plébiscitée, mais aussi reconnue, et je m'en réjouis.

L'École assure également une mission de service public en inscrivant des activités au titre de l'éducation artistique et culturelle par le biais d'ateliers de pratique, touchant tous les publics. Enfin, son taux de réussite aux diplômes de DNA et DNSEP est de 100 % : il n'y a pas de meilleure reconnaissance pour une école !

Faire vivre l'art et la culture à Avignon, participer à l'ambition Terre de Culture 2025 que nous portons pour la ville, en voilà une belle aventure collective à laquelle prennent part chaque année les étudiants de l'ESAA. »

Cécile Helle, Maire d'Avignon.



SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION ET CHIFFRES CLÉS	3
II. CONCOURS D'ENTRÉE	5
III. DIPLÔMES	7
IV. RÉSULTATS CONCERNANT LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT POUR 2022-2023	9
A. STRUCTURER LA DÉMARCHE QUALITÉ PÉDAGOGIQUE	
10	
B. RENFORCER L'INSERTION PROFESSIONNELLE	11
C. S'ASSURER LA SOUTENABILITÉ BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT	12
D. STRUCTURER LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE RECHERCHE	14
E. RENFORCER LES DYNAMIQUES INTERNATIONALES	15
F. METTRE EN SYNERGIE ET RENDRE PLUS TRANSVERSALES LES OFFRES DE FORMATION DES DEUX MENTIONS	16
V. ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	17

I. PRÉSENTATION ET CHIFFRES CLÉS



PRÉSENTATION DE L'ESAA

L'École supérieure d'art d'Avignon (ESAA) est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) d'enseignement supérieur sous tutelle de la Ville d'Avignon et du ministère de la Culture. Elle forme chaque année environ 120 étudiant·es en vue de l'obtention du Diplôme National d'Art (DNA), valant grade Licence, et du Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP), valant grade Master, option ART, mention « création » et mention « conservation-restauration de biens culturels ». L'ESAA fait partie des quatre formations françaises en conservation-restauration dont le diplôme habilite à intervenir sur les collections « Musées de France ». Cette double formation et l'importance accordée à la transversalité entre création et conservation-restauration confèrent à l'ESAA une place singulière dans le paysage des écoles d'art européen.

L'équipe de direction de l'ESAA est composée de Morgan Labar (directeur), Raphaëlle Mancini (administrateur) et Salma Ghezal (responsable des études et de la coordination de la recherche). L'organisation de la gouvernance s'appuie sur les statuts de l'établissement définis en 2010 et 2011 dans le cadre de la création de l'EPCC. Elle est composée d'un conseil d'administration, d'un Conseil Scientifique et Pédagogique (CSP) et d'un Conseil de la Vie Étudiante (CVE).

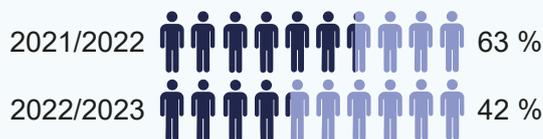
Les locaux de l'École supérieure d'art d'Avignon sont situés sur deux sites, sur la commune d'Avignon :

- 500, chemin de Baigne Pieds, 84000 Avignon (siège administratif, salles de cours et laboratoires de conservation-restauration). Surface : 2 300 m² plancher.
- 1, avenue de la Foire, 84000 Avignon (ateliers de création). Surface : 1 098 m².

CHIFFRES CLÉS

124

étudiant·es inscrit·es
pour le cycle 2023-2024.



Taux de boursier annuel moyen :
50 %



Une équipe de 31 ETP
à laquelle s'ajoute de
nombreux intervenants extérieurs.

1,826 M€

de budget en fonctionnement
pour 2023 et

35 000€

en investissement dont

80 %

consacrés à la masse salariale et
aux intervenants extérieurs.

II. CONCOURS D'ENTRÉE



A. CONCOURS D'ENTRÉE (HORS COMMISSION D'ÉQUIVALENCE)

Le concours d'entrée est commun pour les étudiant·es qui se projettent dans une formation en conservation-restauration ou en création. Le passage en année 2 n'est pas systématique et dépend des résultats de l'année et du bilan. Le choix de la mention en 2^e année dépend des résultats de bilan.

ENTRÉE EN 1^{RE} ANNÉE

Le concours d'entrée s'est déroulé les 02, 03, 04 et 05 mai. Le mercredi 10 mai ont été auditionnées les commissions d'équivalence restantes et les candidats de la mention Création. **Il a eu lieu de façon dématérialisée compte tenu du contexte pandémique national.**

EFFECTIFS DU CONCOURS DE L'ESAA

Sexe	Candidat·es au concours d'entrée session #1 Mai 2023	Candidat·es au concours d'entrée session #2 Septembre 2023	TOTAL
Femme	92	13	105
Homme	25	2	27
TOTAL	117	15	132

B. COMMISSION D'ÉQUIVALENCE

Les candidats qui souhaitent intégrer l'ESAA en 1^{er} cycle (année 2, 3) doivent justifier de 120 ECTS acquis dans une autre école supérieure d'art publique française habilitée par le ministère de la Culture ou dans un établissement étranger, dans un établissement reconnu en application de l'article L.3612 du Code de l'éducation, ou encore dans un établissement privé d'enseignement supérieur.

ENTRÉE EN 2^E CYCLE

Les candidats qui souhaitent intégrer l'ESAA en 2^e cycle (année 4) aux fins de préparer le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP) est ouverte aux personnes titulaires d'un Diplôme National d'Art (DNA) ou d'une licence ou d'un autre diplôme donnant grade de licence dans une formation artistique et culturelle ou comportant une formation artistique ou culturelle jugée suffisante. Dans ce dernier cas, les candidats devront pouvoir justifier d'une pratique personnelle de création.

EFFECTIFS DE LA COMMISSION D'ÉQUIVALENCE DE L'ESAA

Sexe	Candidat·es Session Mai 2023	Candidat·es Session Septembre 2023	TOTAL
Femme	48	4	52
Homme	6	3	9
TOTAL	54	7	61

III. DIPLÔMES



NOMBRE DE DIPLÔMÉS DU DNA À L'ESAA

DNA / Mention	Hommes	Femmes	TOTAL
Création	6	5	11
Conservation-restauration	0	12	12
TOTAL	6	17	23

NOMBRE DE DIPLÔMÉS DU DNSEP À L'ESAA

DNSEP / Mention	Hommes	Femmes	TOTAL
Création	2	5	7
Conservation-restauration	0	3	3
TOTAL	2	8	10

TAUX DE RÉUSSITE AUX DIPLÔMES DU CYCLE SCOLAIRE 2022-2023

Année	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Mention Conservation-restauration					
3^e	7 sur 7, soit un taux de 100 %	11 sur 11, soit un taux de 100 %	9 sur 10, soit un taux de 90 %	10 sur 10, soit un taux de 100 %	12 sur 12, soit un taux de 100%
5^e	2 sur 2, soit un taux de 100 %	5 sur 6, soit un taux de 83 %	8 sur 8, soit un taux de 100 %	7 sur 7, soit un taux de 100 %	3 sur 3, soit un taux de 100 %
Mention Création					
3^e	1 sur 2, soit un taux de 50 %	13 sur 13, soit un taux de 100 %	13 sur 14, soit un taux de 93 %	10 sur 10, soit un taux de 100 %	11 sur 11, soit un taux de 100%
5^e	2 sur 2, soit un taux de 100 %	10 sur 10, soit un taux de 100 %	6 sur 6, soit un taux de 100 %	5 sur 7, soit un taux de 71 %	7 sur 7, soit un taux de 100 %

* L'année 2018-2019 est faible de volumétrie de candidat·es au diplôme, car l'ESAA n'a pas fait de concours d'entrée en 2016.



**IV. RÉSULTATS CONCERNANT LES
OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROJET
D'ÉTABLISSEMENT POUR 2022-2023**



Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) a réalisé une évaluation en 2022-2023 de l'établissement et de ses formations pour la période 2016-2021 concernant l'École supérieure d'art d'Avignon et ses formations :

- Le Diplôme National d'Art (DNA), conférant le grade de licence ;
- Le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP), option art, mention « création » et mention « conservation-restauration des biens culturels », conférant le grade de master.

Il a été demandé à la direction de formaliser des objectifs stratégiques pour les 5 années à venir. Le rapport d'activité 2022-2023 témoigne du suivi des objectifs pour 2022-2023.

A. STRUCTURER LA DÉMARCHE QUALITÉ PÉDAGOGIQUE

Pour structurer la démarche qualité pédagogique comme suite aux recommandations du HCERES, l'ESAA a proposé, en juin 2023, la mise en œuvre des leviers d'action suivants :

- Impliquer davantage l'équipe pédagogique dans le processus de l'évaluation : des enseignant·es volontaires, ont travaillé avec la responsable des études à l'amélioration de l'outil d'enquête (questionnaire), qui a été adapté aux nouvelles méthodes pédagogiques mises en place depuis la rentrée de 2022. Le questionnaire a été formulé de manière à être plus axé sur l'évaluation de l'expérience d'apprentissage des étudiant·es.
- Sensibiliser les étudiant·es aux enjeux de l'évaluation.

Indicateurs	Mention	Réalisé 2022	Cible 2023	Réalisé
Taux de retour ¹ des questionnaires d'évaluation des enseignements ² (% ratio)	Licence	59 %	70 %	100 %
	Master		70 %	100 %
Taux de retour des questionnaires d'évaluation	Création	59 %	70 %	NR
	Conservation-restauration		70 %	NR



¹ **Mode de calcul** : Évaluation des enseignements : Nombre d'étudiant·es répondant·es / Effectif total au niveau évalué x 100.

Mesure : Évaluation des enseignements : enseignements dispensés de la 1^{re} à la 5^e année. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément et/ou des dispositifs d'enseignement transversaux regroupant plusieurs disciplines et/ou des méthodes pédagogiques variées (ateliers, cours magistraux, etc.).

² **L'évaluation des enseignements par les étudiant·es** est un dispositif de mesure de la satisfaction ressentie par les étudiant·es des qualités pédagogiques et didactiques de l'enseignement dont ils ont bénéficié pendant l'année en cours, dans l'objectif de l'amélioration de ce dernier. L'évaluation est également considérée comme outil pour le développement professionnel des enseignant·es. L'évaluation des enseignements est organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiant·es. La direction pédagogique communique les résultats de l'enquête aux enseignant·es.

B. RENFORCER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Retour des questionnaires insertion

71 % des étudiant·es de la mention création sont en activité trois ans après leur diplôme, et près de 80 % pour la mention conservation-restauration, ces derniers l'étant tous dans leur domaine de formation. Il est à noter le peu de fiabilité d'un taux d'insertion professionnelle à 3 ans (il faut en moyenne 10 ans après l'obtention du diplôme pour s'établir comme artiste et jouir d'une reconnaissance suffisante pour en vivre.) et la nécessité d'enquête réalisée par des professionnels³. Pour suivre les actions dédiées à l'insertion, il est proposé d'identifier des indicateurs spécifiques pendant et après la formation.

Indicateurs	Mention	Réalisé 2022	Cible 2023	Réalisé
Taux d'insertion professionnelle des diplômés à 3 ans	Conservation-restauration	80 %	80 %	90,9 %
	Création	71 %	75 %	83,3 %
Taux de retour des questionnaires d'insertion	Toute mention	39 %	50 %	51 %
Nombre d'enseignement et rencontres à dimension professionnalisante	Toute mention	20	23	24
Nombre d'étudiant·es scolarisé·es en année post diplôme	Toute mention	1	1	3

En plus des enseignements théoriques et pratiques, les étudiant·es de l'ESAA ont obligation d'effectuer des périodes de stage en 2^e année et en 4^e année dans les domaines sectoriels de leur formation (CR ou milieu de l'art).

L'appui de personnes-ressources externes (associations expertes type Dos Mares, la sécurité sociale des artistes auteurs ou la FFCR pour la conservation restauration, artistes et CR professionnel·les) enrichit l'accompagnement des étudiant·es dans leur parcours d'insertion.

Des chantiers-école en institutions (Musée Calvet, FRAC SUD) ont fait partie de l'offre de formation à partir de la 2^e année en 2023. Le livret des études de la rentrée 2023/2024, explicite les modalités d'accompagnement à l'insertion pour les DNA et DNSEP⁴.



³ Une enquête statistique fiable ne peut être réalisée que par des professionnels, sociologues de métier.

⁴ Il est à noter que la question de l'insertion intègre des facteurs exogènes à la formation délivrée : spatiaux, économiques, temporels, voire familiaux. Une étude plus large que la simple échelle de l'ESAA (étude au niveau de la Région par exemple, ou étude nationale portée par les services du ministère) aiderait les écoles de taille moyenne à avancer sur cette question. C'est une demande formulée à plusieurs reprises par le réseau l'École(s) du Sud ainsi que par l'ANdEA.

C. S'ASSURER LA SOUTENABILITÉ BUDGÉTAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT

Depuis 2019, le Conseil d'administration élabore et définit une stratégie financière permettant à l'ESAA d'assurer sa soutenabilité financière. Cette stratégie s'appuie sur la gestion des dépenses et sur le développement des recettes. Elle est rappelée à chaque débat d'orientation budgétaire et contrôlée par les membres du Conseil d'administration.

	Actions réalisées	Atteintes ou non de l'objectif
Objectif : Rechercher l'efficacité de la dépense publique		
Interroger les contrats et mettre en place des benchmarks avant toute procédure de commande publique.	Mise en place de nouveaux contrats comme suite aux benchmarks réalisés par Pascal Genty en charge des questions de maintenance à l'ESAA : téléphonie et photocopieurs, fournitures.	En cours
Mettre en place la législation relative au réemploi en matière de commande publique.	NR	Objectif atteint
Mettre en place un contrôle managérial d'engagement juridique.	Engagement juridique de la dépense mis en place de manière systématique.	En cours GPEEC
Interroger l'organigramme et l'organisation à chaque départ (mobilité, retraite, ect.) en privilégiant des redéploiements RH.	Suppression du poste de PEA chimie et déploiement en heures de vacation au regard du besoin de l'établissement.	En cours
Supprimer les dépenses inutiles.	Suppression de certains abonnements trop coûteux (NT notamment).	En cours
Objectif : Développer les recettes hors subventions des deux tutelles		
Développer les subventionnements sur projet.	Candidature à certains prix (Art explor) et demandes de subventions (C'est mon Patrimoine, Politique de la Ville, Région Sud, Culture pro, Erasmus +, Prame)	En cours
Développer les recettes liées aux droits d'inscriptions pour l'enseignement supérieur et pour l'EAC.	NR	Non réalisé
Adopter une politique offensive en matière de taxe d'apprentissage.	Mise en place de Soltéa	En cours
Développer une politique de financement pour la Recherche	NR	En cours
Rechercher des mécénats	Étude sur le dispositif KisskissBankbank	En cours
Développer les mises à disposition payantes des locaux	NR	Non atteint

Indicateurs	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Cible 2023	Réalisé 2023
Taux de ressources propres (droits d'inscriptions, location espaces, produits exceptionnels, subventions sur projets)	7,07 %	9,19 %	11 %	NR (CA 2023 non arrêté à la date du RA)
Nombre d'actions de recherche de financements hors Etat et collectivités publiques (mécénats en nature ou en compétence, TA, dons)	7	9	11	9

L'année 2022-2023 est une année de consolidation financière qui a permis d'équilibrer les charges et les recettes avant reprise du résultat malgré des charges exceptionnelles importantes.

Vous trouverez ci-dessous le réalisé au 31 décembre 2022 :

DÉPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022 :

Réalisation de l'exercice : 1 898 559.13 €

+ rapport de l'exercice 2021 : 0 €

TOTAL RÉSULTAT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 898 559.13 €

Les charges de personnel représentent 1 464 744.48 € au réalisé 2022 soit 80 % des dépenses de l'ESAA. Elles sont conformes au prévisionnel estimé à 1 486 156 € prévu au budget primitif.

Les charges à caractère général s'élèvent à 338 010.90 € pour l'année 2022 (364 975.62 € réalisés en 2021 // 297 000 € budgétés lors du budget primitif).

L'ESAA a dû supporter en 2022 des charges exceptionnelles liées à des contentieux historiques et des charges structurelles conséquentes (fluides notamment). Elle a intégré dans son réalisé les dépenses liées à l'évolution de la valeur du point à compter de juillet 2022 (+3 %) qui ont grevé les charges de personnel.

Les dépenses liées aux ateliers EAC ont été mesurées ce qui a permis de contenir les frais d'honoraires beaucoup plus importants en 2021.

Il est à noter que l'ESAA n'a pas de charges de location de locaux car la Ville d'Avignon met à disposition de l'EPCC les locaux de Champfleury pour une surface de 1 098 m² soit une valorisation financière de 91 134 €, et de plus de 2 500 m² pour Baigne Pieds soit une valorisation financière estimée à 180 000 €. Ces valorisations financières seront intégrées dans la maquette budgétaire de l'ESAA sous condition d'acceptation de la trésorerie municipale.

Il est à noter que les charges liées aux amortissements de l'année 2021 ont été intégrées dans l'exercice 2022 (30 183.72 €) à la demande de la trésorerie.

RECETTE DE FONCTIONNEMENT 2022 :

Réalisation de l'exercice : 2 023 082.29 €

+ reprise de l'excédent 2021 : 210 713.32 €

TOTAL RÉSULTAT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 233 795.61 €

Le résultat budgétaire de l'exercice sans les reprises est excédentaire de 38 371.25 €.

L'ESAA a réellement maîtrisé son budget en 2022 en répondant aux attendus des tutelles sur la sécurisation financière de l'établissement. En effet, malgré des charges exceptionnelles exogènes (fluides, valeur du point, etc.).

D. STRUCTURER LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE RECHERCHE

La recherche à l'ESAA est en cours de structuration.

Un projet d'unité de recherche dans lequel se déploieront les programmes détaillés dans le dossier d'accréditation sera présenté en 2024. Ces différentes recherches seront nourries par les ARC, la semaine de la recherche programmée en mai 2023, les séminaires transversaux, le partenariat avec le laboratoire SACRe et le Festival d'Avignon renouvelé en 2023.

On a choisi pour indicateur le nombre de produits de la recherche en art (conformément au guide des produits de la recherche en art du HCERES), le nombre de séminaires, journée d'étude ou colloque ainsi que le nombre de chercheur·euses extérieures intervenant dans la formation (y compris séminaires et journées d'études). L'activité de recherche ayant été mise à l'arrêt à partir de 2019, elle n'a pu reprendre que ponctuellement depuis 2021, d'où la nécessité d'une nouvelle structuration travaillée actuellement.

Indicateurs	Réalisé 2022	Cible 2023	Réalisé
Produits de la recherche en école supérieure d'art (publication, exposition, etc.)	1	1	1
Nombre de séminaires, journées d'étude ou colloque	1	3	4
Nombre de chercheur·euses extérieures intervenant dans la formation (y compris séminaires et journées d'études)	5	10	10



E. RENFORCER LES DYNAMIQUES INTERNATIONALES

L'ESAA est titulaire de la charte Erasmus+ et entretient un partenariat avec huit établissements étrangers. Un hiatus entre 2017 et 2020 appelle une remise en action de l'ouverture à l'internationale. Celle-ci s'orientera en fonction des axes de développement du nouveau projet d'établissement, comme le préconise le comité d'évaluation.

Deux leviers sont à disposition : le premier est le renforcement de la mobilité qui passera par une mise à profit des opportunités offertes par le dispositif Erasmus, actuellement sous-exploité et par le programme régional d'aide à la mobilité étudiante (PRAME). Nous prendrons pour indicateur de performance de cet objectif le taux d'étudiants de 4^e année effectuant un séjour à l'étranger. Le second est le développement des actions de partenariat à l'étranger, largement conditionné par les activités des différents projets de recherche. Pour celui-ci, le nombre d'initiatives mises en place tiendra lieu d'indicateur.

Indicateurs	Réalisé 2022	Cible 2023	Réalisé
% des étudiant-es de 4 ^e année effectuant un séjour à l'étranger	20	35	33 %
Nombre d'actions de partenariat à l'international	0	1	3



F. METTRE EN SYNERGIE ET RENDRE PLUS TRANSVERSALES LES OFFRES DE FORMATION DES DEUX MENTIONS

L'un des principaux atouts de l'ESAA réside dans son offre d'un double cursus en création et en conservation-restauration. Cependant, ces deux formations restent trop dissociées, notamment en second cycle. Nous nous fixons pour objectif de les amener à s'enrichir mutuellement, d'accord avec le diagnostic qui « recommande de reprendre une réflexion approfondie et collégiale sur les questions de transversalité et d'interdisciplinarité ». Nous identifions trois leviers d'action :

1. La mise en place d'une offre de cours qui, tout en relevant de l'un des deux champs, s'adresse à l'ensemble de la communauté étudiante.
2. La mise en place d'une offre de projets proprement transversaux.
3. L'approfondissement d'un terrain réflexif commun à travers le développement de la recherche.

Nous prenons pour indicateurs les initiatives mises en place dans chacune de ces trois directions, exprimées en valeurs quantitatives et en pourcentages.

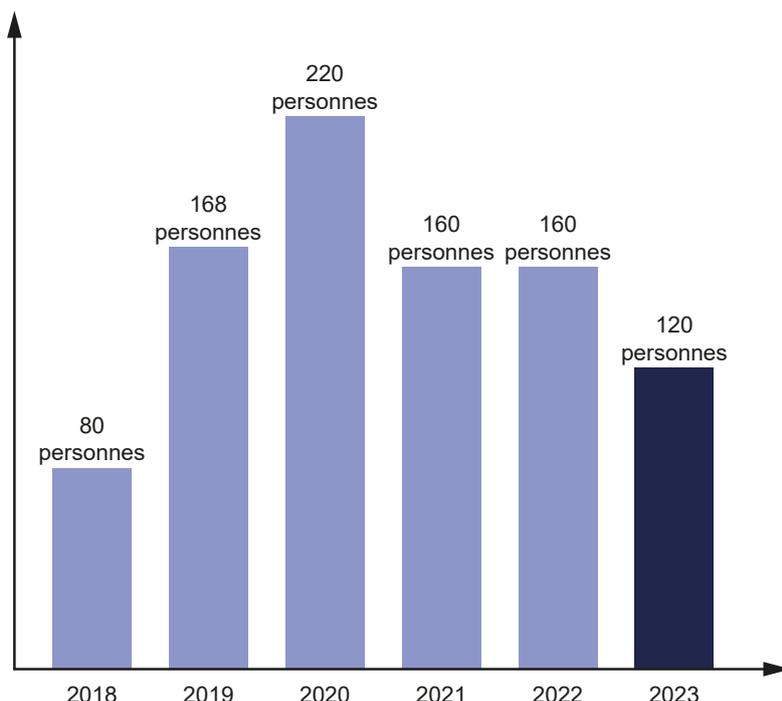
Indicateurs	Réalisé 2022	Objectif 2023	Réalisé 2023
Nombre de cours communs aux deux cursus (hors première année commune)	3	3	11
Nombre de projets transversaux	2	2	3
Nombre de propositions transversales (colloques, séminaires, journées d'étude ect.) dans le cadre de la recherche	2	3	4
Nombre de conférences adressées aux deux cursus	10	13	16
Nombre de suivis de projets étudiants (DNA/DNSEP) menés conjointement par des enseignant·es création/CR	10 %	10 %	15 %



**V. ÉDUCATION ARTISTIQUE ET
CULTURELLE**



Les ateliers d'éducation artistique et culturelle 2022-2023 se sont organisés comme suit : **120 places pour le public (contre 160 en 2021-2022), 10 cours répartis du mardi au samedi, 4 disciplines, 1 aide à Parcoursup pour les lycéens.**



Les ateliers d'éducation artistique et culturelle ont l'ambition de mettre en place des actions professionnalisantes pour les étudiant-es qui animent notamment au travers des partenariats de 2023 :

- Projets Festival d'Avignon (Total d'heures : 115 h).
- Projets avec LE TOTEM (Total d'heures : 90 h).
- Projets avec le centre social avignonnais Espace pluriel et le centre social La croix des Oiseaux.

Il faut noter que l'ESAA s'inscrit dans le dispositif du pass culture depuis 2020 pour les ateliers de pratiques amateurs. Ce dispositif permet à des jeunes de financer leur inscription aux ateliers libres grâce à une aide financière de 500 € alloués l'année de leurs 18 ans.

Le budget consacré aux ateliers EAC correspond à 1.3 % du budget global de l'ESAA.



PROJET EAC en lien avec l'ONAP en janvier 2023 porté par Oussama Mahdhi, artiste et chargé des ateliers EAC.



INVITATION

Le Totem, Scène conventionnée Art, enfance, jeunesse, a le plaisir de vous convier à la présentation des productions réalisées par des enfants et de jeunes adolescents dans le cadre de deux actions menées durant l'édition 2023 du Festival Off d'Avignon au Totem :

› **Spectacle vivant en instantané**
Projet réalisé avec l'artiste photographe Thomas Bohl en partenariat avec la MPT Monfleury et l'ESC La Croix des Oiseaux

› **Ateliers de scénographie pour les espaces publics du festival**
Projet réalisé avec l'artiste plasticien Oussama Mahdhi en partenariat avec l'ESAA - Ecole Supérieure d'Art d'Avignon

Vendredi 21 juillet - 17h30

Le Totem

20 Avenue Monclar - Avignon

Projets réalisés dans le cadre de l'été Culturel 2023 soutenus par le Ministère de la Culture



PROJET EAC en lien avec le TOTEM porté par Oussama Mahdhi, artiste et chargé des ateliers EAC.

INFORMATIONS PRATIQUES

Site Baigne Pieds :

École supérieure d'art d'Avignon,
500 chemin de Baigne Pieds,
84000 AVIGNON

Horaires :

Lundi | 09:00 - 19:00
Mardi | 09:00 - 20:30
Mercredi | 09:00 - 18:00
Jeudi | 09:00 - 18:00
Vendredi | 09:00 - 20:30

Contact :

Téléphone : 04.90.27.04.23
E-mail : administration@esaavignon.fr
Site web : www.esaavignon.eu